



Association des Juristes Namurois

## DISCIPLINE ET SURVEILLANCE DANS LA RELATION DE TRAVAIL

*Sous la présidence de Valérie Flohimont,  
professeur à l'Université de Namur*

**VENDREDI 17 MAI 2013 de 13h30 à 17h30**

**Faculté de droit, Rempart de la Vierge, 5 à Namur**

Les problématiques de la discipline et de la surveillance dans la relation de travail ont donné lieu à relativement peu de développements doctrinaux et jurisprudentiels. C'est pourquoi l'Association des Juristes Namurois (AJN) a voulu consacrer un après-midi d'étude à ces éléments du contrat de travail intimement liés à la notion d'autorité et de subordination.

### Programme

- 13h30** *Accueil des participants par l'Association des Juristes Namurois*
- 14h00** Introduction par la Présidente de séance
- 14h15** *L'exercice du pouvoir disciplinaire dans l'entreprise*  
par C. Boulanger, assistante à l'UCL, avocate au barreau de Bruxelles et N. Robert, avocate au barreau de Namur
- 14h35** *La proportionnalité dans les sanctions disciplinaires*  
par H. Deckers, avocat au barreau de Liège
- 14h55** *L'audition préalable*  
par O. Deprince, avocat au barreau de Nivelles
- 15h20** *Les pénalités financières et la responsabilité du travailleur*  
par R. Capart, avocat au barreau de Liège, maître de conférences à l'ULg et P. Nilles, avocat au barreau de Charleroi
- 15h40** *Pause-café*
- 16h00** *Les sanctions disciplinaires amenant une modification d'un élément convenu du contrat*  
par L. Peltzer, avocat au barreau de Bruxelles
- 16h20** *La discipline dans le secteur public - aperçu général du sort des contractuels*  
par P. Joassart, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'UCL et à l'ULB et O. Vandenbroucke, avocate au barreau de Bruxelles
- 16h40** *La surveillance des courriels et de l'internet*  
par J. de Wilde d'Estmael, avocat au barreau de Namur
- 17h00** *Contrôles du lieu de travail : l'employeur est-il en droit de ba(fouiller) ?*  
par N. Robert, avocate au barreau de Namur
- 17h20** *Conclusions*  
par V. Flohimont, professeur à l'Université de Namur
- 17h35** *Clôture des travaux*

#### RENSEIGNEMENTS

Nathalie STRAMBOLI  
Université de Namur - Faculté de Droit  
Rempart de la Vierge, 5  
5000 Namur  
Tél. : +32 (0)81 72 47 88  
Fax : +32 (0)81 72 52 00  
Mail : nathalie.stramboli@unamur.be



#### DROITS D'INSCRIPTION

**Bulletin d'inscription en ligne : [www.ajn.be](http://www.ajn.be)**

Participation avec ouvrage édité par Anthemis et remis le jour du colloque : 100 €

Stagiaire, étudiant, juge social (sans ouvrage) : 20 €

à verser **avant le colloque** sur le compte de l'Université de Namur, rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur, Code Swift / Code Bic : GEBABEBB - Code IBAN : BE10 2500 0740 2704, avec la mention « CPO 4943430 – 17/05 + nom(s) du/des participant(s) ».

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice mais nous attirons votre attention sur le fait que l'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

**Agréation OBFJ : 4 points**